

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 02 MARS 2010**

Membres présents : TOURNABIEN Marc, maire.

LESIEUR Evelyne, **RAVIER** Marc, **BOCHET** Marcel, **THIAFFEY** Jean-François, **CHOMAZ** Josiane adjoints ;

BOIS Yves, **BUFFAZ** Bernadette, **CHARVIN** Denis, **COLLOMBET** Corinne, **DABURON** Didier, **DALLA COSTA** René, **DELANGRE** Martine, **GROS** Danielle, **LEFEVRE** Franck, **VARESANO** José, **VIARD** Marcel ;

Membres absents excusés: **TRIBAL** Marie-José (procuration à **DABURON** Didier), **VALENZANO** Martine (procuration à **BUFFAZ** Bernadette);

Secrétaire de séance : **VARESANO** José.

En début de séance, monsieur le maire demande l'autorisation au conseil municipal de rajouter deux points à l'ordre du jour et de les traiter de suite.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

a) - Vente parcelle de la ZAC du Pré de Pâques au prix de 15 € HT le m² à André MILLE représentant la SCI MATCHA → sur la PF1, lot 1D de 7644 m² dont 6 485m² de plateforme,

b) - Vente parcelle de la ZAC du Pré de Pâques au prix de 15 € HT le m² à Emile CAPUCETTI représentant la SARL St-Ju Construction → sur la PF1, lot 1G de 1637 m², une servitude de passage de réseaux existe sur ce lot,

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces deux ventes et précise que les frais de notaire et de géomètre sont à la charge des acquéreurs.

1 - Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 3 février 2010.

Aucune remarque n'est signalée, **le conseil municipal approuve à la majorité, moins une voix, le compte rendu.**

2 - Approbation délibérations du CCAS.

Monsieur Marcel BOCHET présente au conseil municipal les délibérations prises par le CCAS lors de la réunion du 19 février 2010.

- Attribution de subventions aux associations à vocation humanitaire et sociale, pour un total de 9 833€ ;
- Approbation du compte administratif et compte de gestion 2009, ils s'établissent ainsi : dépenses de fonctionnement : 23 218.79€, recettes de fonctionnement : 26 153.61€ ; soit un excédent de fonctionnement de 2 934.82€, dépenses d'investissement : 0€, recettes d'investissement : 13 924.70€ ; soit un excédent d'investissement de 13 924.70 euros ;
 - Affectation des résultats ;
 - Approbation du budget 2010 : le budget s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à la somme de 35 800€, et est en excédent en section d'investissement de 13 930€. La subvention communale s'élève à 25 155€ ;

EQUILIBRE FINANCIER CCAS

Compte administratif 2009

	Recettes	Dépenses	Solde
Investissement	13 924.70	0.00	13 924.70
Fonctionnement	26 153.61	23 218.79	2 934.82
Cumul	40 078.31	23 218.79	16 859.52

Budget primitif 2010

	Recettes	Dépenses	Solde
Investissement	13 930.00	0.00	13 930.00
Fonctionnement	35 800.00	35 800.00	0.00
Cumul	49 730.00	35 800.00	13 930.00

Le conseil municipal, approuve à l'unanimité les délibérations prises par le CCAS.

3 - Approbation compte administratif et compte de gestion 2009 eau et assainissement.

- Madame Evelyne LESIEUR présente au conseil municipal les comptes administratif établi par le maire et de gestion établi par le comptable: ces comptes sont concordants.

EQUILIBRE FINANCIER EAU ET ASSAINISSEMENT

Compte administratif 2009

	Recettes	Dépenses	Solde
Investissement	121 839.59	440 685.25	-318 845.66
Exploitation	225 467.18	190 020.60	35 446.58
Cumul	347 306.77	630 705.85	-283 399.08

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des présents le compte administratif, monsieur le maire ne prenant pas part au vote s'est retiré de la salle.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion.

4 - Affectation des résultats 2009 eau et assainissement.

Le conseil municipal décide d'affecter à l'unanimité le résultat d'exploitation du budget 2009 comme suit :

- Montant du résultat d'exploitation de 2009 : 35 446.58 €
- Couverture du déficit reporté : 35 446.58 €
- Résultat en instance d'affectation : 0.00 €

PREVISION ET EXECUTION DU BUDGET 2010

- 002 → Excédent antérieur reporté : 0.00 €
- 001 → Déficit antérieur reporté : 318 846.00 €
- 1068 → Autres réserves : 35 447.00 €

5 - Approbation budget primitif 2010 eau et assainissement.

Madame Evelyne LESIEUR, donne connaissance à l'assemblée du budget primitif 2010 du service de l'eau et de l'assainissement préparé en commission des finances le 23 février 2010 et établi conformément à l'instruction budgétaire et comptable M49 sur la comptabilité des services d'eau et d'assainissement.

Ce budget s'équilibre en recettes et en dépenses tant d'investissement que d'exploitation à la somme de **748 286.00€** :

- Exploitation : **242 740.00€**
- Investissement : **505 546.00€**

EQUILIBRE FINANCIER EAU ET ASSAINISSEMENT

Budget primitif 2010

	Recettes	Dépenses	Solde
Investissement	505 546.00	505 546.00	0.00
Exploitation	242 740.00	242 740.00	0.00
Cumul	748 286.00	748 286.00	0.00

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2010 du service de l'eau et de l'assainissement.

6 - Approbation compte administratif et compte de gestion 2009 de la commune.

- Madame Evelyne LESIEUR présente au conseil municipal les comptes si référent.

EQUILIBRE FINANCIER COMMUNE

Compte administratif 2009

	Recettes	Dépenses	Solde
Investissement	1 653 095,15	2 161 470,45	-508 375,30
Fonctionnement	2 023 341,80	1 518 081,18	505 260,62
Cumul	3 676 436,95	3 679 551,63	-3 114,68

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des présents le compte administratif, monsieur le maire ne prenant pas part au vote s'est retiré de la salle.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion.

7 - Approbation compte de gestion 2009 de la régie d'électricité.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la régie d'électricité de Saint-Julien-Montdenis a été dissoute fin 2007. Les résultats de clôture de la régie ont été intégrés au budget principal de la commune en 2008. Une partie des excédents de la régie a servi à acquérir des actions de la SOREA. Depuis 2008 aucune opération comptable n'a été réalisée par la régie d'électricité, d'où l'absence de compte administratif. Par contre le comptable public doit continuer à gérer le passif de la régie, non repris par la SOREA au moment de la dissolution. Ce passif correspond aux factures non payées, il s'élève au 31 décembre 2009 à 31 988.18€. La trésorerie tente de recouvrer ces dettes. Monsieur le maire informe que malheureusement une partie de celles-ci devront probablement être comptabilisées en non valeur. Il indique au conseil qu'une somme doit être provisionnée au budget 2010 à cet effet.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2009 de la régie d'électricité de Saint-Julien-Montdenis dressé par le receveur.

8 - Affectation des résultats 2009 de la commune.

Le conseil municipal décide d'affecter à l'unanimité le résultat d'exploitation du budget 2009 comme suit :

- Montant du résultat de fonctionnement commune 2009 : 505 260.62 €
- Couverture du déficit reporté : 505 260.62 €
- Résultat en instance d'affectation : 0.00 €

PREVISION ET EXECUTION DU BUDGET 2010

- 002 → Excédent antérieur reporté : 0.00 €
- 001 → Déficit antérieur reporté : 508 376.00 €
- 1068 → Autres réserves : 505 260.00 €

9 - Vote des subventions aux associations pour 2010.

Monsieur Jean-François THIAFFEY, annonce au conseil municipal que l'augmentation de 2% prévue tous les deux ans ne sera pas versée cette année par rapport à la conjoncture. De ce fait, le montant global alloué aux associations sera quasiment identique pour 2010. Ensuite, il présente la somme versée à chaque association ayant fourni à ce jour son rapport d'activité.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **vote** les subventions 2010 selon le tableau joint en annexe,
- **charge** monsieur le maire de procéder au paiement de ces subventions au vu du compte rendu moral et financier de chaque association et après vérifications de ces documents,
- **déclare** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2010

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS EN EUROS
COMITE DE JUMELAGE	3 500,00
ASM	7 000,00
ASM ECOLE BASKET	1 956,00
AMICALE LAIQUE	4 717,00
SKI ET MONTAGNE	1 134,00
GYMNASTIQUE	265,00
TENNIS	530,00
TENNIS ECOLE	896,50
BOULE ARDOISIÈRE	853,00
PIED A L'ETRIER	2 526,50
COOPERATIVE SCOLAIRE	3 417,00
GARDERIE	250,00
TIRELIRE DES ECOLES	2 042,00
TIRELIRE DES ECOLES	765,00
ECHO ARDOISIÈRE	6 656,00
ECHO ARDOISIÈRE	1 000,00
ECHO ARDOISIÈRE	1 200,00
ECOLE DE MUSIQUE	25 058,00
CLUB DU JEUDI	901,00
ACTIVITES MANUELLES	265,00
VIE SAINE	371,00
SERPOLIERE	265,00
SERPOLIERE	230,00
GRENIS	265,00
FNACA	371,00
A C UNION FEDERALE	780,00
A C UNION FEDERALE	150,00
ACCA	446,00

ECOLE SKI CLUB KARELLIS	570,50
CLUB SPORT KARELLIS	1 750,00
BLEUETS MAURIENNE	129,50
VOYAGES SCOLAIRES A L'ETRANGER	1 090,00
BADMINTON	350,00
UAM	216,00
CAM RUGBY	129,50
FOOTBALL CLUB	7 000,00
ECOLE DE FOOT	3 015,50
IRRIGATION RIVE DROITE ST JULIEN	410,00
IRRIGATION LE CLARET	410,00
JUDO	92,00
LES AMIS DE TOURMENTIER	265,00
NAUTIC CLUB MAURIENNAIS	203,50
HISTOIRE D EAU	100,00
ST JULIEN EVENEMENT	1 000,00
ST JULIEN EVENEMENT:	13 100,00
SOLID'ART	2 000,00
LA PISTE EN HERBE	148,00
TOTAL PREVU AU BUDGET	100 000,00

10 - Approbation budget primitif 2010 de la commune.

Madame Evelyne LESIEUR donne connaissance à l'assemblée du budget primitif 2010 de la commune préparé en commission des finances le 23 février 2010 et établi conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14.

Ce budget s'équilibre en recettes et en dépenses tant d'investissement que de fonctionnement à la somme de **3 665 236€**.

Dépenses d'exploitation : **1 723 530 €** Recettes d'exploitation : **1 723 530 €**
Dépenses d'investissement : **1 941 706 €** Recettes d'investissement : **1 941 706 €**

Le conseil municipal, après examen, à l'unanimité vote par chapitre et par opération le budget primitif 2010 de la commune.

EQUILIBRE BUDGETAIRE COMMUNE

Budget primitif 2010

	Recettes	Dépenses	Solde
Investissement	1 941 706.00	1 941 706.00	0.00
Fonctionnement	1 723 530.00	1 723 530.00	0.00
Cumul	3 665 236.00	3 665 236.00	0.00

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2010 de la commune.

11 - Demande de subventions.

- Monsieur le maire présente au conseil municipal les demandes de subventions.

1/Réseaux secs Montdenis 4^{ème} tranche : monsieur le maire rappelle au conseil municipal sa délibération du 17 juin 2004 par laquelle il autorisait la commune de Saint-Julien-Montdenis à adhérer au SDES. Monsieur le maire rappelle que les 2 premières tranches (la 1^{ère} tranche étant réalisée en deux parties) de la réfection de la conduite d'eau potable à Montdenis et de l'enfouissement des réseaux secs sont terminées et que la troisième doit se terminer au printemps. Monsieur le maire informe le conseil que la 4^{ème} tranche doit débiter rapidement au printemps. Il est donc nécessaire de solliciter les aides financières maintenant.

Monsieur le maire propose à l'assemblée un devis de 42 000€ HT de mise en souterrain du réseau basse tension à Montdenis pour la quatrième et dernière tranche.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité sollicite l'aide financière du Syndicat Départementale d'Electricité de la Savoie (SDES) pour terminer les travaux d'enfouissement du réseau électrique basse tension à Montdenis pour un montant de total de 42 000€ HT,

2/AEP Montdenis 4^{ème} tranche : monsieur le maire rappelle que les trois premières tranches (la 1^{ère} tranche étant réalisée en deux parties) de la réfection de la conduite d'eau potable à Montdenis et de l'enfouissement des réseaux secs sont terminées et que la troisième tranche doit débiter au printemps. Il rappelle que cette 4^{ème} tranche est la dernière et qu'ainsi tout le réseau d'eau potable de Montdenis, qui datait de plus de 100 ans, sera restauré.

Monsieur le maire présente à l'assemblée un devis concernant ces travaux qui s'élève à la somme de 47 300€ HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité sollicite l'aide financière du conseil général de la Savoie pour terminer les travaux de restauration et de renforcement du réseau d'eau potable à Montdenis qui s'élève à la somme de 47 300€ HT.

3/Coupe à câbles (2011) : le conseil demande à l'office national des forêts de bien vouloir procéder en 2010 au martelage des coupes 25, 26 23 et 27, 1 500 m³ en forêt communale, précise la destination des coupes de bois réglées et leur mode de commercialisation : délivrance des bois sur pied et autorise monsieur le maire à solliciter, après le martelage, les subventions les plus élevées possibles pour cette opération.

12 - Création poste ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps complet et suppression poste ATSEM de 1^{ère} classe à temps complet.

Monsieur le maire propose à l'assemblée,

- **la création** d'un emploi d'ATSEM principal de 2^{ème} classe, de catégorie C, permanent à temps complet ; la rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant à ce grade, suivi de
- **la suppression** d'un emploi d'ATSEM de 1^{ère} classe, de catégorie C, permanent à temps complet,

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} février 2010,

Filière : social, Cadre d'emploi : ATSEM, Grade : ATSEM de 1^{ère} classe

- **ancien effectif** : 2 temps complet
- **nouvel effectif** : 1 temps complet

Filière : social, Cadre d'emploi : ATSEM, Grade : ATSEM principal de 2^{ème} classe

- **ancien effectif** : aucun
- **nouvel effectif** : 1 temps complet,

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette création de poste.

13 - Création poste adjoint technique 2^{ème} classe temps non complet.

Monsieur le maire propose à l'assemblée, la création d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe, de catégorie C, permanent à temps non complet, 30 h par semaine.

Le tableau des emplois sera ainsi modifié à compter du 1^{er} avril 2010,

Filière : technique, Cadre d'emploi : adjoint technique, Grade : adjoint technique 2^{ème} classe

- **ancien effectif** : 5 temps non complet, 1 temps complet.
- **nouvel effectif** : 6 temps non complet, 1 temps complet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée, soit la création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet, 30 heures par semaine, échelle 3 de rémunéra-

tion. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sont inscrits au budget.

14 - Comptes- rendus des réunions de commissions.

a) Compte-rendu de la commission des travaux :

Monsieur Marc RAVIER fait part au conseil municipal des points qui ont été évoqués lors de la commission des travaux du 26 février 2010.

- Visite des travaux d'isolation à l'école élémentaire et des travaux de rénovation d'un appartement au groupe scolaire,
- Visite de la salle de catéchisme rénovée par les employés communaux et des bénévoles et de l'appartement dans le presbytère en cours de rénovation,
- Présentation du projet d'extension du clos des vignes,
- Présentation du projet de réfection de la conduite d'adduction d'eau traversant le ruisseau de St-Julien et présentation de la télégestion par Joël CHATEL,
- Présentation des travaux fait en régie concernant le pompage dans le réservoir de 250 m³ situé au dessus des ateliers communaux et des travaux de la tranche 4 à Montdenis concernant la rénovation de la conduite d'eau potable,
- Présentation des travaux concernant les trottoirs du bourg et ceux du lotissement Saint-Antoine,
- Présentation des plans d'extension et de réhabilitation de la salle polyvalente,
- Questions diverses :

1/ la vitesse excessive des véhicules à Villarclément est de nouveau signalée. Monsieur le maire indique que malheureusement cela ne concerne pas seulement ce quartier. Afin de résoudre ce problème il est nécessaire que les conducteurs se responsabilisent avant tout. Les solutions techniques existent parfois : écluses comme sur l'avenue de la Gare... mais ne peuvent pas être utilisées sur toutes les voiries.

2/ une question sur les chiens susceptibles d'être dangereux a été soulevé : monsieur le maire rappelle que les propriétaires des chiens de catégorie I et II doivent détenir un permis délivré par le maire au vu d'un certain nombre de pièces dont une « évaluation comportementale » et une « attestation d'aptitude ». Ces chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse par une personne majeure et muselés.

b) Compte-rendu de séance du conseil syndical du SIA (Syndicat Intercommunal d'assainissement) :

Monsieur René DALLA COSTA présente au conseil municipal les points qui ont été évoqués lors de la séance du conseil syndical du SIA du 4 février 2010.

- Mme BIANCHI Chantal remplace Mr CHOISEAU Michel,
- Information sur les travaux réalisés sur l'ouvrage en 2009,
- Marché transport + Marché assurance,
- Compte-rendu traitement des sous-produits d'assainissement,
- Aide au CAMBODGE,
- Délégation de signature au Président,
- Cession d'une benne à boue,
- Archives du syndicat,
- Engagement des dépenses,

15 - Questions diverses.

Monsieur Marcel VIARD signale que l'éclairage public de l'avenue de la Riondaz ne fonctionne plus,

Monsieur José VARESANO demande « *pour des raisons de sécurité* » d'installer des barrières en bois dans le virage de la route neuve qui surplombe la maison de la famille GADIN, afin de prévenir d'un éventuel accident.

Madame Martine DELANGRE évoque le manque possible de places de stationnement à Serpolière lors de l'ouverture du restaurant.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 22h30.